

VOTRE COMMUNE 2014



MAUREVILLE

Le mot de Madame Le Maire,

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette année, le calendrier électoral nous oblige à éditer le bulletin municipal rapidement. Vous pourrez le feuilleter dès le mois de janvier.

Tout d'abord, je vous présente en mon nom et au nom du conseil municipal nos meilleurs vœux pour cette année nouvelle.

2013 est une année de bilan, elle restera une année de transition. Notre mission touche à sa fin, les projets et travaux définis tout au long de ce mandat sont pratiquement terminés. Je regrette de ne pas avoir pu progresser sur la dissolution de l'Association Foncière. Un sujet qui certainement se résoudra dès l'entrée de CARAMAN dans la communauté de commune Coeur Lauragais. Le dossier concernant l'urbanisation (traversée du village RD38) est en cours, il sera présenté en commission permanente du Conseil Général de la Haute-Garonne début 2014.

Les différentes manifestations se sont déroulées dans un esprit de convivialité.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui se sont engagés à animer et à donner du dynamisme à notre village. (L'ensemble des associations, les bénévoles...)

Je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal qui m'ont apporté leur soutien permanent en restant loyal et franc.

Tout au long de cette mandature, j'espère avoir répondu à vos attentes.

Je voulais aussi remercier les différents acteurs de notre vie communale, en particuliers, le Conseil Général, les services de l'Etat, la communauté de communes Cœur Lauragais, les Syndicats Intercommunaux, sans oublier notre secrétaire de mairie Mme Valérie Claret.

De nouvelles élections approchent, cinq membres du Conseil Municipal, dont moi-même, ne se représenteront pas. Une nouvelle équipe est en train de se mettre en place. Elle sollicitera vos suffrages les 23 et 30 mars 2014.

Je tiens à témoigner à vous toutes et tous ma sympathie.

LONGUE VIE A MAUREVILLE.

Marie-France BACOU

LES DELIBERATIONS DES PRINCIPALES SESSIONS 2013 DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 28 Février :

- Approbation de trois délibérations

Délibération 2013-01 - Mise à disposition personnel et matériel Cœur Lauragais

Le conseil municipal :

- approuve les conventions
- décide de solliciter la mise à disposition de personnel technique pour une durée hebdomadaire de 8 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2012 jusqu'au 31 décembre 2013.
- décide de solliciter la mise à disposition de matériel
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget
- habilite Madame le Maire pour la signature de la convention

Délibération 2013-02 - ATESAT 2013

Le conseil municipal décide:

- d'affecter au règlement de la convention 2013, une enveloppe financière prévisionnelle de 90 € (hors revalorisation suivant index ingénierie)
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'Etat

Délibération 2013-03

Le conseil municipal décide:

- de verser une indemnité de gardiennage d'Eglise pour l'année 2013,

- Préparation du Budget Primitif 2013.

Renouvellement photocopieur - Madame le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis. L'offre de la société REX ROTARY a été retenue pour une imprimante multifonction avec une maintenance trimestrielle.

- Vote des Subventions aux Associations pour 2013 :

Mercredi 27 Mars :

Le compte administratif 2012 est présenté ; celui-ci est approuvé à l'unanimité (8 voix pour) par le Conseil Municipal.

Délibération 2013-04 - Affectation de Résultat 2012

Délibération 2013-05 - Affectation de résultat 2012 CCAS.

Les résultats des comptes de gestion sont présentés :

Le compte de gestion 2012 est approuvé à l'unanimité ;

Le compte de gestion CCAS 2012 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2013-06 - Taux imposition 2013.

Le conseil décide de reporter les taux 2012, comme suit :

- Taxe d'habitation : 7, 60 %
- Taxe foncière (bâti) : 6, 50 %
- Taxe foncière (non bâti) : 48, 00 %

Le Budget Primitif 2013 est présenté par Madame le Maire et est adopté à l'unanimité.

- Total dépenses fonctionnement : 196 609 €
- Total recettes fonctionnement : 196 609 €
- Total dépenses investissement : 93 646 €
- Total recettes investissement : 93 646 €

Délibération 2013-07 - Achat d'une imprimante multifonction.

Le conseil décide :

- d'effectuer l'achat d'une imprimante multifonction REX ROTARY et de solliciter auprès du Département une subvention indispensable pour l'aider à financer cette dépense,
- de déléguer Madame le Maire pour signature des pièces,
- d'inscrire la dépense au budget primitif 2013, en section investissement, à l'article 2183

Délibération 2013-08 - Contrat de Maintenance imprimante multifonction.

Le conseil décide :

- de valider le contrat de maintenance.
- de déléguer Madame le Maire pour signature des pièces,
- d'inscrire la dépense au budget primitif 2013, en fonctionnement.

Pour l'opération nid de poules, 3 tonnes d'enrobé ont été commandés auprès de Cœur Lauragais.

L'assemblée générale du SIEMN31 a eu lieu, le prix de l'eau reste inchangé pour 2013, soit 0, 918 € le m³ et 58 € l'abonnement du compteur.

La participation des communes au SIVUSEM est augmentée suite au passage de 4, 5 jours à la rentrée 2013.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 1.373 euros par élève, soit pour Mauréville avec 33 élèves, un montant de 45.309 euros.

Le montant des investissements calculé au prorata du nombre d'habitants s'élève à 10.643 euros.

Mercredi 15 Mai :

- Approbation de trois délibérations

Délibération 2013-09 : Extension périmètre au 1^{er} Janvier 2014 - Fixation nombre et répartition des sièges au sein du Conseil de Communauté du 1^{er} Janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux.

Le conseil décide le maintien du nombre de 2 délégués par commune jusqu'aux élections municipales 2014.

Délibération 2013-10 : Cœur Lauragais - Fixation du nombre de délégués à compter du renouvellement des conseils municipaux 2014.

Le conseil décide de ne pas se prononcer.

Délibération 2013-09 : Extension du périmètre du SITPA - Intégration des communes de VAUDREUILLE, FRANCON et MONT-DE-GALIE.

Le conseil donne un avis favorable.

Mercredi 10 Juillet :

Point travaux voirie (projet de sécurisation de la RD38), curage des fossés.

Délibération 2013-12 : Décision modificative N°01 - Transfert de compte pour la mise à disposition du matériel et du personnel de Cœur Lauragais.

Fermeture de la Mairie du 12 août 2013 au 31 août 2013. Madame le maire ouvrira le secrétariat le vendredi 30 août 2013.

Une demande d'arrêt de transport scolaire pour Tarabel au lieu dit En Broumelle a été faite.

Mercredi 25 Septembre :

- Approbation de six délibérations

Délibération 2013-14 : Renouvellement compte à terme.

Le conseil décide de ne pas renouveler le compte à terme (taux maximum 0,5 %)

Délibération 2013-15 : Participation inscription au congrès des Maires 2013.

Le conseil décide de prendre en charge les frais d'inscription au congrès des Maires 2013 .

Délibération 2013-16 : Choix entreprise vérification installation électrique foyer

Le conseil décide de retenir la société DEKRA.

Délibération 2013-13 : Décision Modificative pour le paiement de M. FONTORBES peintures annexe foyer.

Le conseil décide de rajouter la somme de 3018 € au BP2013.

Délibération 2013-17 : Décision Modificative rectificatif BP 2013.

Le conseil décide d'inscrire à l'article 023 la somme de 18 876€ et de retenir 18 876€ de l'article 61522.

Délibération 2013-18 : Création du poste Agent recenseur.

Pour l'organisation du recensement 2014, le conseil crée le poste d'agent recenseur et décide de verser à l'agent recenseur, le montant de la dotation versée par l'état.

Le repas des aînés est fixé au dimanche 17 novembre 2013. Le devis du traiteur AROMATIC est retenu.

Noël des enfants est fixé au samedi 14 décembre 2013.

Le conseil décide de participer à l'opération collecte des textiles pendant la semaine du 16 au 24 novembre 2013 en collaboration avec le SIPOM.

Mercredi 27 Novembre :

Délibération 2013-19 : Adhésion assurance groupe statutaire 2014-17 Agent CNRACL.

Le conseil décide d'adhérer au taux 5,45 % (choix 3) pour l'agent communal. Madame le maire est autorisée à effectuer les démarches et d'inscrire les sommes correspondantes au budget.

Délibération 2013-20 : Indemnité percepteur municipal 2013.

Le conseil décide d'allouer à Monsieur Thierry BARBOT Receveur Municipal de Caraman une indemnité de conseil de 207,15 € pour l'année 2013 et de prévoir la dépense au BP 2013 en section de fonctionnement.

Le conseil décide de reconduire le taux de 2 % pour la Taxe d'Aménagement 2014.

Le Noël des enfants est préparé.

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de Mairie

La mairie est ouverte aux jours et aux heures suivants :

- le Mardi, permanence de 9 heures à 12 heures
- le Vendredi soir, permanence de 14 heures à 18 heures

Tél : 05.61.83.13.62

Adresse e-mail : communedemaureville@orange.fr

Des Coordonnées locales utiles

Syndicat de l'Eau ZA de Lourman 31460 Mauréville Tél 05 62 18 62 62	Perception de Caraman 23 cours Alsace Lorraine 31460 Caraman Tél 05 61 83 10 64	Communauté de Communes 7, Avenue du 8 mai 1945 31460 Caraman Tél 05 62 18 42 80
Crèche Intercommunale Tél 05 62 16 05 23	Ecole Maternelle 31570 Tarabel Tél 05 61 83 28 88	Ecole Primaire 31570 Tarabel Tél 05 61 83 16 70
Mutualité Sociale Agricole 61 allée de Brienne 31064 Toulouse cedex 9 Tél 05 61 10 40 40	CRAM Midi Pyrénées 9 rue Georges Vivent 31065 Toulouse cedex Tél 0820 904 208	CPAM Villefranche Lgais Place Jean Moulin 31290 Villefranche Lgais Tél 05 61 81 23 71
Pôle Emploi Villefranche Lauragais Place Anc. S/Préfecture 31290 Villefranche Lgais Tél 3949	Déchetterie de CARAMAN Tél 05 61 81 43 79	Conseiller Général Gilbert Hebrard Cours Alsace Lorraine 31460 Caraman Tél 05 62 18 59 42

ETAT CIVIL de 2013

NAISSANCE

Séléne RIESGO BOUDART

07 février

MARIAGE

Céline VALETTE et Bruno METCHE

03 août

DECES

Mme PELISSIER veuve VERFEIL Denise

08 février

Mme CESSSES veuve CROUX Ernestine

20 décembre

Bienvenue aux nouveaux Maurévillois

- Mr MERCIER Janick et Mme NEROCAN Jennifer
- Mr et Mme DUPONT Laurent
- Mr et Mme BRYJA Laurent
- Mr et Mme MORERIA GARCIA

En Broumelle
En Broumelle
En Laynet
En Bosc

SERVICES

<p>Le portage de repas</p> <p>Des repas pour tous les jours de la semaine, livrés du lundi au vendredi, régulièrement ou occasionnellement. Ce service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes malades ou dépendantes.</p>	<p>Prix du repas : 6.25 € 05 62 18 42 80</p>	<p>Relais d'assistantes maternelles</p> <p>Marie-José FEVRE, animatrice</p>	<p>05 61 83 33 81 06 85 29 25 95</p> <p>E-mail : ram.coeurlauragais@orange.fr</p>
<p>Le transport à la demande</p> <p>Tous les jeudis pour se rendre au marché de Caraman</p>	<p>Billet aller-retour : 1.90 € Grand Sud Navette : 05 61 83 33 58</p>	<p>Le multi-accueil « Les p'tits cœurs »</p> <p>Ouverture : 7h30 - 18h30 Lieu dit « Lourman » 31460 Maureville</p>	<p>05 62 16 05 23</p> <p>E-mail : amelie.lesptitscoeurs@orange.fr</p>
<p>Maison d'accueil rural pour personnes âgées</p> <p>31460 Auriac sur Vendinelle</p>	<p>05 61 20 34 77</p> <p>E-mail : marpa.auriac@orange.fr</p>	<p>Point d'accès au droit</p> <p>Permanences au siège de la Communauté de Communes « Cœur Lauragais »</p>	<p>1er jeudi tous les deux mois de 10h00 à 12h00</p>
<p>EPAHD Foyer la Vendinelle La Bartelle 31460 Le Cabanial</p>	<p>05 61 83 33 76</p>	<p>Permanences à « Cœur Lauragais »</p>	<p>MSA : 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois</p> <p>CAF : 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois</p>

Informations

Les personnes désireuses de recevoir des informations par courriel (pour limiter la distribution papier dans les boîtes aux lettres) peuvent s'inscrire sur une liste de diffusion en déposant leur adresse e-mail à la Mairie, ou en écrivant à « communedemaureville@orange.fr »

Accès au Droit

Un nouveau service de consultations gratuites avec des avocats est ouvert sur la Communauté de Communes Cœur Lauragais. Des permanences sont assurées de 10h à 12h environ tous les deux mois, aux dates suivantes :

Jeudi 6 mars, Jeudi 15 mai, Jeudi 3 juillet, Jeudi 4 septembre et Jeudi 6 novembre.

Pour prendre rendez-vous, appelez au 05.62.18.42.80 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).

Les titres de transports pour les seniors

A partir de 65 ans, les personnes résidant en Haute Garonne peuvent accéder à la carte Pastel payante (18 euros la première année, 10 euros les années suivantes) pour bénéficier de la gratuité des transports sur le réseau métro, tram, bus Tisseo (hors

navette aéroport). La carte de transport permet d'effectuer pendant 12 mois consécutifs, un nombre de déplacements illimité.
Pour obtenir votre carte Pastel, merci de retirer le formulaire de demande à la Mairie.

Salle des fêtes

La salle des fêtes est accessible aux habitants de la commune. Une somme forfaitaire de 50 euros et un chèque de caution de 300 euros vous seront demandés pour le prêt de la salle. Renseignez-vous auprès de Monsieur Moulet Noé ou de la mairie.

Ramassage des objets encombrants ferreux

La collecte des objets encombrants aura lieu le 13 mai 2014.

Pour en bénéficier, s'inscrire à la Mairie dans un délai de quinze jours avant le ramassage.

Liste des objets pouvant être enlevés : gazinières, réfrigérateurs, sommiers métalliques, tous autres objets métalliques.

Nota : Les gravats, les matériaux de démolition, le bois, les matières plastiques, les matelas et les pneus usagés ne sont pas enlevés.

Ordures ménagères

Dans la mesure du possible, merci de bien vouloir respecter le tri sélectif de vos ordures ménagères lorsque vous les déposez dans les containers.

- Les containers à couvercles bleus sont destinés aux papiers et revues.
- Les containers à couvercles jaunes sont destinés aux cartons, conserves, bouteilles en plastique. **Rappel du SIPOM: merci de ne pas y déposer les bouteilles en verre.**
- Les containers à couvercles verts sont destinés aux ordures ménagères. Pour rappel tous les déchets ménagers doivent être mis en sac plastique.
- Deux récup-verre sont à votre disposition, l'un regroupé avec l'ensemble des containers au-dessus de la mairie, l'autre au quartier « La Bourdette ».

En cas de doute sur le recyclage, vous pouvez vous reporter aux courriers du SIPOM.

Nos containers et nos bords de route sont hélas souvent encombrés par des objets divers qui doivent être impérativement portés à la déchetterie de Caraman qui rappelons-le, est gratuite.

La déchetterie est ouverte les Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Travaux de rénovation énergétique

Avant d'entreprendre des travaux d'isolation :

Renseignez-vous au 0 810 140 240 (prix d'un appel local) ou connectez-vous sur

« renovation-info-service.gouv.fr ». Vous pouvez obtenir des facilités de financement, l'attribution de nouvelles primes, de 1.350 et 3.000 euros selon votre situation et des aides publiques renforcées après examen de votre dossier.

QUELQUES RAPPELS

Elections municipales des 23 et 30 mars 2014

Trois nouveautés pour ce scrutin :

- Vous devrez présenter une pièce d'identité (en plus de votre carte électorale) pour pouvoir voter.
- Pour les candidats, obligation de déclaration de candidature en préfecture.
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate.
- Le panachage reste possible.

Inscriptions sur les listes électorales :

Les inscriptions sur listes électorales doivent se faire avant le 31 décembre de chaque année.

Recensement militaire :

Tout jeune atteignant l'âge de 16 ans doit se faire recenser à la Mairie à compter du jour de son 16^{ème} anniversaire et dans un délai de 3 mois.

Carte d'identité :

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Cela concerne les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées depuis le 1^{er} janvier 2014 et celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Inutile de vous déplacer à la mairie, la prolongation de 5 ans de la durée de validité, est automatique.

Passeport biométrique :

Les demandes de passeport ne peuvent être déposées qu'auprès des mairies équipées d'un dispositif de recueil des demandes. Les mairies les plus proches sont : Lanta, Villefranche de Lauragais et Revel. Nous vous conseillons de contacter ces mairies pour éventuellement prendre rendez-vous. La mairie de Mauréville se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Déclarations de travaux :

Tous travaux d'amélioration ou extension de bâtiment sont soumis à déclaration (transformation de façades, création de piscine, pièce supplémentaire ou Abri de jardin sur chape inférieur à 20 m², modification de toiture et ouverture de fenêtre, etc...).

Toute autre création de surface supérieure à 20 m² doit faire l'objet d'un permis de construire.

Signalisation des noms sur les boîtes aux lettres :

Les Pompiers et La Poste demandent que les noms soient correctement inscrits sur les boîtes aux lettres afin de faciliter l'intervention des secours et la distribution du courrier.

Elagage des arbres et responsabilité :

Le propriétaire d'un arbre qui lui appartient est responsable des dommages causés. Les articles 1382 à 1384 du Code Civil régissent la nature de cette responsabilité (pour faute ou pour risque). Même si les plantations sont à distance légale, elles ne doivent pas être la cause de troubles anormaux de voisinage.

- EDF : pour garantir la sécurité des biens et des personnes et prévenir tout accident du système électrique, EDF est autorisé à couper les arbres ou branches d'arbres qui pourraient occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.
- France Télécom peut mettre en demeure les propriétaires d'élaguer leurs arbres. Le propriétaire de l'arbre ne doit pas porter atteinte au réseau, sa responsabilité est engagée, tout dommage au réseau est puni d'une amende.
- Voirie : le code de la voirie routière interdit toute plantation à moins de deux mètres de la limite du domaine public. Il impose aussi des servitudes de visibilité aux endroits dangereux.

LES ASSOCIATIONS

ACCA de Mauréville

Composition du bureau :

Président : Sylvain CODECCO

Vice Président : Patrick ROUSSEAU

Trésorier : Bruno MACQUET

Secrétaire : Sébastien DERAMOND

Membres actifs : Robert BACOU, Alain FOLTRAN, André MIQUEL, Roger SAREIX, André VERFEIL.

Bilan de la saison 2012-2013 :

Notre association, composée de 30 membres, s'est réunie pour le traditionnel repas de fin de saison le dimanche 17 mars et pour l'assemblée générale le 24 mai.

Comme faits marquants de cette saison, nous pouvons relever :

L'élimination de 12 renards et 21 ragondins grâce aux piégeages et battues que nous avons mis en place.

Réouverture (élagage) du chemin d'En Court.

Durant l'année 2013, l'ACCA s'est engagée dans un projet de plantation de haies. En partenariat avec les exploitants agricoles de la commune, et le conseil général qui fournit les plants, nous nous chargeons de la plantation et de l'entretien durant les premières années. Ces haies permettront de faire un abri naturel au petit gibier, mais également de maintenir les talus, équilibrer la biodiversité, modifier le paysage de notre campagne, ...

Une première haie a été plantée en décembre 2013, d'autres sont prévues pour les prochaines saisons.



Nous profitons de ce support pour rechercher d'autres exploitants agricoles souhaitant devenir partenaire à ce projet.
Des opportunités de plantation pour les particuliers sont également en étude, si vous êtes intéressés merci de nous contacter.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser à Sylvain CODECCO (06-26-59-58-23).

Le Comité des Fêtes de Mauréville

Président : Damien GOUT, Vice-Président : Julien VALETTE
Trésorier : Mélanie GOUT, Vice-Trésorier : Mathieu PAYRASTRE, Secrétaire : Patricia VALETTE, Vice-Secrétaire : Bruno METCHE.

Je vous rappelle que le comité des fêtes est ouvert à tous ceux et celles qui désirent intégrer le bureau et ainsi participer bénévolement à la réussite de ces manifestations.

Toutes les suggestions et les idées seront les bienvenues et nous invitons les personnes volontaires à se faire connaître lors de la fête communale, le meilleur accueil leur sera réservé.

Afin de vous distribuer le programme de la fête, une tournée du Comité aura lieu le samedi 17 mai.

Association de Gymnastique Volontaire de Mauréville

Les cours sont assurés par Madame Elisabeth PAYRASTRE (éducatrice sportive diplômée d'état) dans la salle des fêtes le mardi et le jeudi soir de 20h45 à 22h00.
La composition du bureau est la suivante : Présidente Blandine VALETTE, Vice-présidente : Nabila GUERNANE, Trésorière : Béatrice BERTHIER, Vice trésorière : Pascale PAGES, Secrétaire Aurélie DEGEILH, Vice -secrétaire : Fabienne GOULLY

Que vous soyez jeune ou moins jeune, venez découvrir cette activité sportive riche et variée. Un groupe déjà existant vous accueillera avec sympathie et sourire.

La Belote Maurévilloise

Après 19 ans d'exercice, l'association a décidé de suspendre son activité cette année. Les 17 et 18 août 2013, elle a organisé un voyage au Futuroscope qui a remporté un franc succès.

L'Association Les Répoupets

L'association « les Répoupets » est née en janvier 2011 du regroupement d'assistantes maternelles du canton. Appuyée par la mairie de Mauréville qui met à sa disposition une salle le mardi matin pour l'accueil des petits, l'association se compose d'une équipe de « nounous » dynamiques qui mettent tout en œuvre pour le bien-être des enfants qu'elles ont en garde, en proposant un grand nombre d'activités.

Pour tout renseignement contacter la présidente Cathy Macquet au 0689794747
Composition du bureau : Cathy Macquet présidente, Brigitte Owezareck vice-présidente, Nabila Guernane secrétaire, Joël Owezareck secrétaire-adjoint, Pascale Codecco trésorière, Maryse Castelle trésorière-adjointe.



MANIFESTATIONS DE L'ANNEE

JOURNEE CITOYENNE

Le samedi 13 avril a eu lieu la cinquième journée citoyenne qui a réuni les personnes jeunes et moins jeunes, qui se sont portées volontaires pour aider aux travaux d'entretien : travaux de peinture, nettoyage des abords de la mairie, du foyer de l'église, mise en place des gouttières sur l'annexe du foyer, pose de cadres... Comme il est désormais de tradition, les courageux participants ont été invités à partager un repas champêtre.



FETE LOCALE

Les 31 mai, 1^{er} et 2 juin a eu lieu la fête locale avec le concours de belote organisé le vendredi, la fideua le samedi animée par Podium Délire et enfin les bandas Caramagnols ont clôturé la fête le dimanche.

Les enfants ont pu profiter des jeux mis à leur disposition (jeux anciens en bois et jeux gonflables)



REPAS DU 3° AGE

Les aînés de la commune se sont retrouvés à la salle des fêtes le dimanche 17 novembre pour un repas préparé et servi par le traiteur Romain CAUSSE (Aromatic Traiteur). Ce repas a réuni cette année 50 convives.



TELETHON

Pour sa onzième édition la journée TELETHON organisée par le club de gymnastique en collaboration avec l'association de Chasse, le comité des fêtes et la municipalité a tenu ses promesses. La mobilisation de tous a permis de récolter 1805 euros, qui ont été reversés à l'AFM TELETHON. Même si le parrain national de l'édition 2013, le chanteur Patrick BRUEL, n'est pas venu à Mauréville, les diverses activités proposées ont eu un vif succès. La traditionnelle randonnée a réuni une cinquantaine de participants. A leur retour à la salle des fêtes ils ont pu se régaler des crêpes et des gâteaux confectionnés par les petites mains des bénévoles. La journée s'est conclue par un buffet campagnard où 98 personnes ont pris part.

La responsable AFM de notre secteur Claudine MACHADO, nous a fait le plaisir de venir partager ce repas. Elle a remercié les organisateurs et les participants pour leur engagement en faveur de la lutte contre les myopathies.

Les organisateurs, remerciaient à leur tour les différents donateurs et participants et plus particulièrement la Bandas des Caramagnols, le club de Randonnée, les producteurs, et les cuisiniers.



ARBRE DE NOEL

Le 14 décembre, le Père Noël avait donné rendez-vous aux enfants de la commune qui ont reçu leurs cadeaux et tous les habitants invités ont pu participer au goûter.





Le repas des Chasseurs

Le 17 mars s'est tenu le repas des chasseurs pour marquer la fin de la saison.



MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2014

- **Fête de Saint Joseph le mardi 19 mars :**

Messe à 18 heures 30 suivi d'un apéritif offert par le Comité des Fêtes.

- **Journée «citoyenne» (date à définir)**

Le principe de cette journée est de rassembler toutes les bonnes volontés de la Commune (enfants et parents) dans le but de nettoyer et entretenir le cœur du village. Des grillades seront proposées pour clôturer cette journée que l'on souhaite conviviale.

Merci de vous adresser à la Mairie pour les inscriptions.

- **Fête locale les 30 mai, 31 mai et 01 juin 2014.**
- **Repas organisé par le Comité des Fêtes le 04 octobre 2014.**
- **Téléthon le 06 décembre 2014.**

Photos souvenirs



Les chevaux dans une ferme lauragaise du village, au début des années 40.



Inauguration de la croix sur le parvis de l'église



A BIENTOT

Le Conseil Municipal